

REPUBLIQUE FRANCAISE - Liberté – Egalité – Fraternité 7 rue d'Estienne d'Orves – CS 70027 94381 Bonneuil-sur-Marne Cedex

SERVICE DES AFFAIRES GENERALES
DOSSIER SUIVI PAR CHRISTIANE MAHE & JULIEN DURAND

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2019

Le Conseil Municipal de Bonneuil-sur-Marne, légalement convoqué le quinze mars deux mil dix-neuf, s'est réuni en séance ordinaire le vingt et un mars deux mil dix-neuf, salle du Conseil municipal, à vingt heure trente-cinq sous la présidence de M. Patrick DOUET, Maire.

<u>Présents</u>: M. Patrick DOUET, M. Denis ÖZTORUN, M. Akli MELLOULI, Mme Marie-Aude OINARD, Mme Virginie DOUET-MARCHAL, M. Marc SCEMAMA, Mme Nathalie ANDRIEU, M. Sabri MEKRI, *Adjoints au Maire,* Mme Mireille COTTET, Mme Martine CARRON, M. Mehdi MEBEIDA, Mme Sandra BESNIER, *conseillers délégués,* M. Mohamed MAZARI, Mme Annie EVRARD, Mme Catherine AUGROS, Mme Elisabeth POUILLAUDE, M. Gilles GATINEAU, M. Didier CAYRE, Mme Micheline GERVÉLAS, Mme Dashmire SULEJMANI, M. Jean-Paul ENZA, M. Youssef ZEGGANE, M. Amar MELLOULI, M. Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés

Mme Ahlem BOULAABI Mme Emilie CHOYER procuration à Mme Martine CARRON procuration à Mme Mireille COTTET

M. Mohamed MAZARI

procuration à Mme Sandra BESNIER (à partir de 22h00)

Mme Christine MOREAU

procuration à M. Akli MELLOULI procuration à M. Mehdi MEBEIDA

M. Eric DANGER Mme Youssara ID CHRIFE

procuration à M. Amar MELLOULI

M. Smaine OUSEDDIK

procuration à Mme Dashmire SULEJMANI

Absent: M. Hicham DEFI

Secrétaire : Mme Catherine AUGROS

Avant d'aborder les travaux de l'assemblée, M. le Maire propose d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil municipal les trois dossiers suivants :

- > Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Maison Elsa Triolet et Louis Aragon
- > Vœu de la majorité municipale sur les violences faites aux femmes
- > Motion de solidarité avec le peuple Algérien

Le Conseil municipal acte l'inscription de ces points à l'ordre du jour.

A & APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2019

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

B & Decisions du Maire prises par delegation du Conseil municipal du 15 fevrier au 21 mars 2019

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire.

1 È FIXATION DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2019 — RAPPORTEUR : DENIS ÖZTORUN L'équilibre du budget est assuré par le produit des contributions directes dont les taux doivent être fixés, chaque année, par le Conseil Municipal de la Commune. Pour l'exercice 2019, il convient de voter le taux des 3 taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti. Ainsi pour cette année, le produit fiscal attendu à taux constants s'élève à 13 855 003 € réparti comme suit :

	Bases prévisionnelles 2019	Taux 2019	Produit 2019 à taux constants
Taxe d'habitation	20 521 000	25,80 %	5 294 418 €
Taxe foncière (bâti)	29 780 000	28,35 %	8 442 630 €
Taxe foncière (non bâti)	116 200	101,51 %	117 955 €
TOTAL			13 855 003 €

Compte tenu de ces éléments et du projet de budget primitif 2019 fondé sur une fiscalité à taux zéro, il est proposé de ne pas augmenter les taux communaux d'imposition par rapport à 2018. Pour mémoire, les taux sont identiques depuis 2015.

Les taux 2019 seront donc reconduits à l'identique, ainsi qu'il suit :

	Rappel Taux 2018	Proposition Taux 2019
- TAXE D'HABITATION	25,80 %	25,80 %
- FONCIER BATI	28,35 %	28,35 %
- FONCIER NON BATI	101,51 %	101,51 %

La fixation des taux est approuvée à l'unanimité.

2 PENATION DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES ET DES MODALITES DE REVERSEMENT DE CETTE TAXE AU TERRITOIRE GRAND PARIS SUD EST AVENIR (GPSEA) POUR 2019 — RAPPORTEUR: DENIS ÖZTORUN

Depuis le 1^{er} janvier 2016, toutes les dépenses relatives à la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Ville et leur traitement sont supportées par le Territoire, au titre de ses compétences obligatoires. La commune, qui est toujours en phase transitoire pour 2019 et dans l'attente de l'institution par GPSEA d'une TEOM harmonisée, continue à percevoir le produit de cette taxe puis le reverse au Territoire via le fonds de compensation des charges transférées. A ce titre, il est proposé au Conseil municipal de la Commune :

- 1. de fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour cette année et de le maintenir au même niveau que sur l'année 2018, soit 6,21 % (identique depuis 2005)
- de reverser le produit définitif de cette taxe au profit du Territoire GPSEA pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019

La fixation du taux est approuvée à l'unanimité.

3 ♠ Fixation des subventions aux associations au titre de l'exercice 2019 – Rapporteur : Denis Öztorun

Afin de permettre une plus grande lisibilité sur les montants des subventions accordés sur toute l'année, il est proposé un examen conjoint de l'ensemble des subventions 1^{ère} et 2^{ème} série comme pour l'exercice 2018. Considérant qu'il convient de répartir les crédits de subventions entre les différentes associations et autres organismes. La répartition proposée s'établit comme suit :

BENEFICIAIRES	Montant acomptes sur subventions 2019 (CM du 13.12.18)	Montant total 2019
Amicales des locataires		
Amicale CNL 3F Oradour-sur-Glane		150
Amicale CNL d'Avenir		150
Amicale CNL Fabien – Saint-Exupéry		150
Amicale CNL Floréal		150
Amicale CNL Libertés		150
Amicale CNL Pierres et Lumières		150
sous-total		900
Anciens Combattants		
Association des Amis du Musée de la Résistance Nationale - AAMRN		225
Association des combattants victimes de guerre- ACVG		98
Amicale de Châteaubriant Voves-Rouillé		98
Association des Familles de Fusillés et Massacrés de la Résistance Française - A.N.F.F.M.R.F.A		98

Association Républicaine des Anciens Combattants- ARAC		300
Fédération Nationale des Anciens Combattants- FNACA		196
Société d'Entraide Membres de la Légion d'Honneur SEMLH		98
Union nationale des Combattants - UNC		147
sous-total		1 260
Culture et loisirs		
Association Bonneuilloise des Artistes - ABA		196
gravitation control letter in appeals to course to visit and visit		1 470
AFRAME Amicale des Bretons		157
Asso socio-culturelle Essalam		1 078
Bonneuil Arts et Loisirs		196
Bonneuil en mémoires		784
Cuba coopération Val de Marne Sud		490
·		98
Djiguiya Espoir		100
Les paniers de Bio'nneuil		346
Soleil au coeur		500
Université Inter Ages- UIA		196
Wasapa Art Kanak		A 1617 1618
sous-total	and the second second	5 611
Education		
FCPE Bonneuil		1 225
Foyer socio-éducatif collège P. Eluard	1 000	3 000
Union Délégués départementaux de l'éducation nationale		100
sous-total	1 000	4 325
Personnel		
C.O.S.	82 844	130 750
sous-total sous-total	82 844	130 750
Santé et handicap		196
Association des aveugles de Créteil- AAC		190
Association pour la formation professionnelle de personnes en recherche d'emploi ou Handicapées-AFOPH		343
Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés du Val-de-Marne-		343
APAJH		407
Association de prévention soins et insertion-APSI		137
Association des paralysés de France-APF		196
La ligue contre le cancer		100
Partage 94	5.005	500
Service médical de garde	5 625	22 050 147
Visite des malades dans les établissements hospitaliers-VMEH	F 60F	24 012
sous-total	5 625	24 012
Social – solidarité - insertion		
Association d'Entraide des Ressortissants Noirs Africains de Bonneuil - ASERNAB		196
Bonneuil Logements Jeunes	50 125	86 000
Cap Bonneuil		5 000
Club Léo Lagrange	15 622	22 410
Croix rouge	800	3 200
Maison des Jeunes et de la Culture -Centre social C. Faure	24 214	71 189
Paroles de Femmes		147
Prévention Routière		196
Restaurants du cœur	1 375	5 500
Secours catholique	375	1 500
Secours populaire	2 100	8 400
		203 738

Sport		
Association sportive de l'EREA		147
Bonneuil pétanque		294
BVB Rugby	2 859	11 205
Cercle des Sections Multisports de Bonneuil - CSMB	74 453	307 535
Darse de Bonneuil ICAV		392
Mag boxe	3 000	11 760
Muay Thaï	4 879	19 124
Tennis Club de Bonneuil	1 250	4 900
Twirl'stars		2 450
UNSS Collège Paul Eluard (Association sportive)		1 078
sous-total	86 441	358 885
Syndicats		
U.L. C.F.D.T.	100	343
U.L. C.F.E-C.G.C.	100	343
U.L. C.G.T.	1 906	7 471
U.L. F.O.	100	343
sous-total	2 206	8 500
Autres		
C.C.A.S	100 000	160 000
TOTAL		897 981 €

L'ensemble des subventions, à l'exception de Léo Lagrange, CSMB, MJC, MAG BOXE, l'amicale CNL Floréal, sont adoptées à l'unanimité.

Les subventions à Léo Lagrange, CSMB, MJC, MAG BOXE, l'amicale CNL Floréal, sont approuvées à **l'unanimité des votants :** Mesdames et Messieurs Akli Mellouli, Christine Moreau, Gilles Gatineau, Martine Carron, Hicham Défi et Annie Evrard ne prenant respectivement pas part au vote comptetenu, de leur participation aux conseils d'administrations de ces associations.

3BIS ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA MAISON ELSA TRIOLET ET LOUIS ARAGON - RAPPORTEUR : DENIS ÖZTORUN

Suite à un épisode neigeux, le bal-parquet situé dans le parc de la Maison Elsa Triolet et Aragon, inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, s'est effondré.

Ce lieu construit entre 1943 et 1946, est en bois et vitraux. L'association a fait d'importants travaux de rénovation pour le conserver. Il permet d'accueillir le public pour toutes les manifestations de la Maison Elsa Triolet et Aragon.

Son effondrement met en péril leur saison culturelle.

Afin de permettre à l'association de poursuivre ses activités et son travail de mémoire sur Louis Aragon et Elsa Triolet, la ville de Bonneuil-sur-Marne souhaite soutenir cette initiative en attribuant une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 €.

L'attribution de cette subvention est approuvée à l'unanimité.

4 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 AU BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE — RAPPORTEUR : DENIS ÖZTORUN

L'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Toutefois, il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion et de procéder à la reprise anticipée de ces résultats. Ainsi, l'affectation et les restes à réaliser sont inscrits, par anticipation, au budget primitif de la commune.

La situation de clôture 2018, visée du trésorier municipal et annexée au présent rapport, se solde par un excédent de fonctionnement de 3 468 693,58 € et un déficit d'investissement propre à l'exercice de -722 657,43 €. Ce déficit, corrigé des restes à réaliser, porte le besoin de financement de cette section à 595 591,40 €. Pour financer ce déficit, une délibération spécifique doit préciser l'affectation totale ou partielle de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés».

RECAPITULATIF DU RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2018

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisation de	Section de fonctionnement	42 487 554,56	45 956 248,14	3 468 693,58
l'exercice	Section d'investissement	6 870 706,85	7 733 987,49	863 280,64
Résultats reportés de	section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
2017	section d'investissement	1 585 938,07	0,00	-1 585 938,07

	TOTAL	50 944 199,48	53 705 116,41	2 746 036,15
Restes à réaliser	Section d'investissement	1 262 447,27	1 389 513,00	127 065,73
	Section de fonctionnement	42 487 554,56	45 971 128,92	3 468 693,5
Résultats cumulés	Section d'investissement	9 719 092,19	9 123 500,49	-595 591,7
	TOTAL	52 206 646,75	55 094 629,41	2 873 101,8

Il vous est donc proposé d'affecter la totalité de l'excédent, soit 3 468 693,58 € au financement de la section d'investissement pour couvrir des besoins de financement d'investissement et réduire l'emprunt. Pour information, la situation de clôture visée du trésorier municipal est annexée au présent rapport.

L'affectation du résultat 2018 est approuvée à l'unanimité.

5 № BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE POUR L'EXERCICE 2019 – RAPPORTEUR : DENIS ÖZTORUN

Le budget primitif 2019 de la commune qui vous est présenté procède à la reprise anticipée des résultats antérieurs. Il comprend donc les restes à réaliser (RAR) et les soldes d'exécution de l'année 2018. L'équilibre général de ce budget primitif se présente comme suit :

	DEPE	ENSES	RECE	TTES
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Mouvements réels votés	40 891 774,00 €	11 547 366,30 €	44 947 863,00 €	8 086 869,00€
Mouvements réels reportés (RAR)	- €	1 262 447,27 €	- €	1 389 513,00 €
Mouvements d'ordre	4 236 089,00 €	247 000,00 €	180 000,00€	4 303 089,00€
Résultats antérieurs	- €	722 657,43 €	- €	- €
TOTAL	45 127 863,00 €	13 779 471,00 €	45 127 863,00 €	13 779 471,00 €

Ce budget est établi à partir des axes budgétaires qui ont été définis lors du débat d'orientations pour l'année 2019. Pour rappel, ce budget est fondé sur une fiscalité à taux zéro de la part communale. Il fait apparaître un montant total de :

- 45 127 863 € en fonctionnement, en hausse de 0,77% par rapport au budget total 2018.
- 13 779 471 € avec reports en investissement, en hausse de 20% par rapport au budget total 2018.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES DEPENSES

a) les dépenses réelles

Les dépenses réelles de cette section s'élèvent à 40 891 774 € et sont en diminution de 0,4% par rapport à l'exercice précédent.

Les trois principaux postes de ces dépenses sont constitués de :

- 1. La masse salariale, qui représente 58,2 % des dépenses réelles pour une somme de 23 706 080 €, est en diminution de 1,9 % par rapport au budget 2018. Cette baisse résulte notamment de l'arrêt des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sur une année pleine et d'un taux de réalisation de ce poste de dépenses de 97,8% en 2018. La ville pourra faire face à l'évolution du Glissement Vieillesse Technicité et à la poursuite de la mise en œuvre du Parcours Professionnel des Carrières et Rémunérations. Elle reste attentive à la variation des effectifs du personnel : départ en retraite, remplacement, transformation pour s'adapter à l'évolution des missions, redéploiement...
- 2. Les autres charges de gestion courante représentent 22 % des dépenses réelles pour un montant de 9 016 935 €. Ce montant se compose, pour 67,5%, du Fonds de Compensation des Charges Transférées (FCCT) au Territoire « GPSEA » pour 6 M€ -y compris le reversement du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 1,78 M€- suivi des indemnités des élus, des contributions obligatoires et des subventions. Ce poste est augmentation de 3,7 % par rapport à l'an passé. L'ensemble des subventions octroyées aux différentes associations sont maintenues pour un montant global de 897 981 €.
- 3. Les charges à caractère général représentent 17,6 % des dépenses réelles pour un montant de 7 211 929 €. Ce montant est en légère diminution de 0,4 % par rapport à 2018 et montre, une nouvelle fois, les efforts opérés par l'ensemble des services sur la maîtrise de ce poste de dépenses. Pour autant, les prestations offertes à la population ne sont pas remises en cause.

Les autres dépenses sont constituées essentiellement des postes suivants :

- Les charges financières pour un montant de 766 730 € sont en diminution de **7,3** % sous l'effet baissier des taux d'intérêts et de l'encours de la dette qui passe de 35,7 millions à 34,5 millions d'euros.
- Les charges exceptionnelles, pour un montant de 90 100 €, sont en diminution de 25,5 % par rapport à 2018. Elles concernent essentiellement les dépenses de secours versées aux familles. Les autres charges sont constituées des régularisations purement comptables (remboursements de prestations et produits constatés d'avance) et des bourses et prix (contrat municipal étudiant, bourse au permis, récompenses...)
- Les dépenses imprévues représentent un montant de 100 000 €.

b) les dépenses d'ordre

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 4 236 089 € et sont limitées :

- aux dotations aux amortissements pour un montant de 1 850 000 € (+2,7 % / 2018)
- au virement à la section d'investissement pour 2 386 089 € (+23,4 % / 2018).

2. LES RECETTES

Les recettes réelles de cette section s'élèvent à 44 947 863 € et sont en augmentation de 1 % par rapport à l'exercice précédent.

STRUCTURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LIBELLE	MONTANT	%
Produit des taxes foncières et d'habitation	13 855 003,00	30,82%
Attribution de compensation reversée par MGP	12 238 758,00	27,23%
Fiscalité reversée : FNGIR et FSRIF	5 745 371,00	12,78%
Ordures ménagères	1778293,00	3,96%
Autres taxes (électricité, TLPE, droits de mutation)	980 000,00	2,18%
Dotations et participations	6449205,00	14,35%
Subventions d'Etat/Région/Dpt/CAF	1 690 587,00	3,76%
Redevances usagers	1 721 646,00	3,83%
Autres recettes	489 000,00	1,09%
TOTAL	44 947 863,00	100,0%

La somme des recettes provenant des taxes d'habitation et foncière intègre une revalorisation légale des bases locatives, augmentée d'une hausse des bases physiques provenant de l'habitation (+6,5%) et du foncier bâti (+5,1%). Seul le foncier non bâti intègre une diminution de -2,2%.

Ainsi le produit de fiscalité directe égal à 13,85 M€ augmente de 732 K€ par rapport à l'an passé.

EVOLUTION DES BASES DE LA FISCALITE ENTRE 2018 ET 2019

TAXES	BASES 2018 EFFECTIVES	BASES 2019 PREVISION.	ECART	%
TH	19 265 413	20 521 000	1 255 587	6,5%
TFB	28 330 146	29 780 000	1 449 854	5,1%
TFNB	118 818	116 200	-2 618	-2,2%
TOTAL	47 714 377	50 417 200	2 702 823	5,7%

L'attribution de compensation, versée par la Métropole du Grand Paris, composée des produits de la fiscalité économique (Cotisation Foncière des Entreprises, Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, Taxe sur les Surfaces Commerciales, Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux, Taxe Additionnelle à la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties et Dotation de Compensation de la Part Salaires) reste figée à 12,2 M€ avec un ajout de 47 716 € provenant de rôles supplémentaires de 2015.

La DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) égale à 2,3 M€ est très légèrement diminuée de 11 000 €. Parallèlement, le FNGIR (fonds national de garantie des ressources individuelles) reste figé à 4,3 M€.

Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) augmente de 4,5 % pour 1,8 €. Pour rappel, la ville continue à percevoir cette taxe, puisqu'elle est toujours en phase transitoire, mais la reverse en totalité au Territoire qui en charge de la gestion des déchets.

La part des recettes relatives aux redevances et droits payés par les usagers (restauration scolaire, centre de loisirs...) ne représente que 3,8% des recettes globales et sont en baisse de 12 % par rapport à l'an passé (1,5 M€ contre 1,7 M€ en 2018). Cette réduction s'explique principalement par le retour à la semaine scolaire de 4 jours et l'arrêt des temps d'activités périscolaires.

Le poste des subventions est en diminution de -4,9 % par rapport à 2018. Celle-ci est due notamment à la dégressivité appliquée sur les participations des partenaires, tels que la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) et au retour à la semaine des 4 jours comme précité. Le montant de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) est augmenté d'environ 1 % pour 3,4 M€. Celui du fonds de solidarité des communes d'Ile-de-France reste stable pour 1,4 M€.

Quant à la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour 426 410 €, son montant subit à nouveau une baisse de **25** % (-110 000 €) par rapport à 2018. En effet, la commune est éligible à l'écrêtement car elle a un potentiel fiscal par habitant supérieur à 75% du potentiel fiscal par habitant moyen. Les allocations compensatrices sont également en hausse de 1,9 % par rapport à 2018 selon le tableau détaillé ci-dessous :

EVOLUTION DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ENTRE 2017 ET 2018

DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES Taxe d'habitation		2018	2019	ECART	%
		344 308	389 123	44 815	13,02%
Taxe foncière (bâti)	Personne de condition modeste	1 788	2 059	271	15,16%
, ~~	ZFU, baux à réhabilitation, QPV, Mayotte	47 634	16 856	-30 778	-64,61%
	Exonération de longue durée (logements sociaux)	21 474	28 348	6 874	32,01%
Taxe foncière (non bâti)		510	509	-1	-0,20%
Taxe professionnelle/CFE	Réduction des bases des créations établissements				

	Exonération en zones d'aménagement du territoire				
	Autres allocations				
Dotation pour perte de Taxe Habit Logt Vacant					
	TOTAL DES COMPENSATIONS	415 714	436 895	21 181	-1,92%

Ainsi et malgré le contexte de contraintes sur les ressources de la commune, le Maire propose un maintien au taux de 0% de la part communale, comme cela est le cas depuis 2015, tout en continuant à investir. Les recettes d'ordre se limitent à la valorisation des travaux faits en régie pour un volume de 300 000 €, dont la contrepartie est inscrite en dépense d'ordre de la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1. LES DEPENSES

a) les dépenses réelles

Les dépenses réelles de cette section s'élèvent à **12 270 023,73 €** et, conformément au plan pluriannuel se répartissent pour les divers travaux et acquisitions d'équipements comme suit :

Poursuite du programme de rénovation des équipements avec priorité aux écoles et équipements sportifs

- Engager les travaux de rénovation du groupe scolaire et du gymnase Cotton pour un montant de 2,5 M€
- ✓ Refaire en totalité le terrain d'honneur du complexe sportif Léo Lagrange pour un montant de
 190 K€
- ✓ Poursuivre le programme de rénovation des vestiaires des équipements sportifs pour un montant en 2019 de 42 K€
- Réaménager l'entrée de la maison de la réussite Nelson Mandela pour un montant de 190 K€
- ✓ Continuer l'amélioration progressive des conditions d'accueil du centre de vacances Sarah Arlès pour un montant en 2019 de **170 K**€

Accompagner l'école dans la transition numérique (cf engagement numéro 5 des assises de l'enfance de novembre-décembre 2018)

- ✓ Déployer la fibre optique dans les écoles pour un montant de 36 K€
- ✓ Equiper progressivement les écoles élémentaires de classes numériques mobiles pour un montant en 2019 de 24 K€

Déployer les investissements favorisant le développement durable et la transition énergétique

- Poursuivre le remplacement des éclairages par des LED sur l'espace public et dans les équipements ainsi que le programme d'enfouissement des réseaux électriques pour un montant global en 2019 de **440 K**€
- Renouveler le parc véhicules par l'achat de véhicules au GNV, une balayeuse d'un camion pour un montant de **230 K**€
- Renouveler le parc de véhicules pour répondre aux exigences de la Zone à Faibles Emissions selon une programmation inscrivant un montant de **200 K**€ en 2019.

<u>Poursuivre notre programme d'adaptation des équipements en faveur des personnes à mobilité réduite</u>

Les travaux de mise en conformité PMR font l'objet d'un programme pluriannuel réexaminé chaque année par la commission d'accessibilité : les travaux envisagés pour 2019 se montent à 210 **K**€

Renforcer la prévention situationnelle pour mieux répondre au besoin de tranquillité publique

Installer 5 caméras de vidéo-protection supplémentaires pour un montant de 47 K€

Réaliser des aménagements de stationnement facilitant l'accès aux équipements et aux commerces

- ✓ Installer et mettre en service des bornes dépose minute pour un montant estimé de 16 K€
- ✓ Aménager la tranche 2 des places de stationnements de la rue Jean Catelas liée au complexe sportif Léo Lagrange pour un montant de **150 K**€

Tenir nos engagements du protocole de préfiguration du NPRU Fabien

L'année 2019 verra l'aboutissement des études de préfiguration du projet Fabien. La commune est engagé pour le financement de ces études pour un montant en 2019 de 426 K€

Pour ce qui concerne la dette de la commune :

- 3,17 M€ pour le remboursement du capital de la dette qui reste quasi-stable.

A ces 12,3 M€, s'ajoute la reprise du résultat déficitaire de 2018 de cette section pour 722 657,43 €.

Les dépenses reportées pour 1 262 447,27 € comportent, en autres, des travaux de maintenance des bâtiments et voiries publiques pour 708 K€, des équipements pour les services municipaux et la voirie communale pour 452 K€, et des frais d'études pour des travaux à venir sur des bâtiments publics pour 102 K€.

b) les dépenses d'ordre

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 247 000 € et sont limitées :

- à la contrepartie de la recette d'ordre inscrite en section de fonctionnement de la valorisation des travaux faits en régie pour un volume de 180 000 €,
- aux frais d'études et d'insertion des annonces de marchés publics virés sur des comptes d'équipement ou de travaux dont la contrepartie est inscrite en recette d'ordre de la même section pour 67 000 €.

2. LES RECETTES

a) les recettes réelles

. Les recettes réelles de cette section s'élèvent à 8 086 869 € qui se répartissent comme suit :

- 0,815 M€ pour des subventions d'investissement, en contrepartie de dépenses éligibles de travaux sur les bâtiments publics, d'ingénierie ou d'acquisition d'équipement.
- 0,7 M€ pour diverses dotations: fonds de compensation de la TVA (0,53 M€), taxe d'aménagement (0,18 M€).
- 0,49 M€ pour la vente foncière d'un terrain.
- 2,6 M€ pour le recours à l'emprunt. Cet emprunt d'équilibre pourrait ne pas être mobilisé en totalité.
- 3 468 693,58 € au titre de l'affectation du résultat 2018 qui couvre le déficit de la section d'investissement de 2018 et abonde le financement des investissements et réduit l'emprunt.

La recette reportée pour **1,4 M**€ concerne le solde de l'emprunt contracté l'an passé (1,3 M€) mobilisé qu'à hauteur de 1,7 M€ et deux subventions pour la vidéo-protection (37,7 K€) et pour des travaux à l'école Langevin Wallon (52 K€).

b) les recettes d'ordre

Les recettes d'ordre s'élèvent à 4 303 089 € et sont limitées :

- aux dotations aux amortissements pour un montant de 1 850 000 €.
- au virement de la section de fonctionnement pour 2 386 089 €.
- à la contrepartie de la dépense d'ordre inscrite en même section pour les frais d'études et d'insertion des annonces de marchés publics virés sur des comptes d'équipement ou de travaux pour 67 000 €.
- M. le Maire remercie l'ensemble des services ainsi que les élus qui ont contribué à l'élaboration de ce budget.

Déclaration de Sabri Mekri au nom du groupe E.E.L.V. Bonneuil Ecologie (annexe n° 1).

M. Mellouli se dit surpris pas la présentation faite sur le budget primitif qui tenait plus lieu d'un meeting électoral ou un cours en fac, que d'une simple explication. Malgré tout, il a trouvé ce style plutôt sympathique. En écoutant l'exposé il se disait que tout allait bien, mais non, tout ne va pas bien puisque la population ne va pas bien. Effectivement, le budget est équilibré mais il faut faire attention et continuer à travailler car à cause des différentes réformes, l'Etat a retiré la maîtrise fiscale aux collectivités.

Déclaration d'Akli Mellouli au nom du groupe Socialistes et Républicains (annexe n° 2).

Déclaration de Sandra Besnier au nom du groupe Communistes et Partenaires (annexe n° 3).

M. Öztorun précise qu'il a tenté de donner vie à son propos afin que tout le monde puisse comprendre les tenants et les aboutissants du budget. Il estime qu'aujourd'hui, tout est fait afin que les citoyens ne puissent comprendre le monde des finances en prenant des mots et des abréviations seulement compréhensibles pour une certaine catégorie de personnes. Pour sa part, il a voulu faire preuve de pédagogie en utilisant un vocable adapté à tous. M. Öztorun rejoint M. Mellouli sur le fait que tout ne va pas bien mais précise qu'il a essayé de démontrer par ses propos que cela allait mal. Paradoxalement et contrairement à tout ce qui se passe, la municipalité a su prévenir les mauvais coups du gouvernement en faisant les économies nécessaires avec les services depuis plusieurs

années. De fait, la Municipalité a pu maintenir les services à la population, à maintenir le nombre des agents, mais surtout à continuer d'investir pour rénover la Ville afin qu'il y ait un vrai vivre ensemble, contrairement à d'autres villes qui ont dû supprimer des services à la population.

M. Mellouli estime qu'il est bien d'essayer de démystifier et précise qu'il ne faisait pas un procès d'intention. Il rappelle sa surprise sur cette présentation et notamment sur le film diffusé et qu'il n'avait pas l'intention de polémiquer.

M. le Maire précise qu'il faut toujours surprendre et qu'il l'est lui-même parfois. Il indique que quand Denis Öztorun dit que tout va bien, c'est en réponse à une critique faite à leur encontre disant qu'ils ne maîtrisaient pas les finances budgétaires. Il souligne l'effort constant des services et des élus pour faire en sorte de rendre chaque euro utile au service de la population et c'est ce dont il s'agit dans ces temps très difficiles. Depuis la suppression de la taxe professionnelle en 2010 par M. Sarkozy, qui fut un premier séisme, Bonneuil est la troisième ville de France à avoir perdu en ressources. Il souligne que contrairement à d'autres villes et de par son histoire, sa composition sociale, les logements et les classes socioprofessionnelles, ce qui a toujours fait la richesse de Bonneuil c'est son développement économique grâce à la zone du Port et à la ZAC des Petits Carreaux. M. le Maire précise que ce n'est pas un coup de chance mais grâce à Henri Arlès et aux élus de l'époque qui se sont battu pour que le Port reste un port industriel et de développement économique. Ils ont eu raison, on en a l'héritage aujourd'hui. Grâce également à Bernard Ywanne et aux équipes municipales successives, qui ont fait le choix de transformer la zone des Petits Carreaux en une zone tertiaire et quaternaire. Jusqu'en 2010, ces entreprises ont rapporté beaucoup de taxe professionnelle à la Ville. S'il n'y avait pas eu toutes ces réalisations pour la population, Bonneuil serait devenue une ville sinistrée. Bernard Ywanne appelait ça «la reprise sur le capital au service de la population». M. le Maire rappelle que l'Etat a prélevé 11 milliards sur les collectivités territoriales, dont 8 millions sur le budget de la Ville, d'où la campagne «Rendez-nous nos 8 millions». Toutes ces sommes au titre du remboursement de la dette publique de l'Etat. Il précise que les collectivités territoriales doivent voter leur budget en équilibre sous peine qu'il soit invalidé par le Préfet. A contrario, l'Etat emprunte pour son fonctionnement et les collectivités ont dû participer au remboursement de cette dette.

M. le Maire indique que le gouvernement continue en contractualisant pour les communes. Bonneuil en a réchappé de justesse, car les villes qui avaient un budget de près de 60 millions d'euros auraient dû contractualiser dans un premier temps avec des dépenses qui n'allaient pas au-delà de 1,2% de progression par ville. Tous les maires de France, les députés et sénateurs qui étaient contre ont protesté, de fait le seuil a été rehaussé. Ce sont donc les villes comme Créteil, Ivry, les conseils départementaux qui ont des recettes et des tailles de populations beaucoup plus importantes. M. le Maire rappelle que les villes qui ont refusé de contractualiser risquent d'être sanctionnées sur la dotation de fonctionnement pour cette année.

M. le Maire précise que quand tout va bien pour le budget de la ville, c'est dû à un travail de pilotage plus précis et à un travail de résistance par rapport à tout ce que la Ville a subit de la part de l'Etat. Il souligne que c'est grâce à toutes ses zones industrielles et portuaires, que Bonneuil perçoit une dotation obligatoire et importante reversée par la Métropole du Grand Paris de près de 13 millions d'euros. Par contre, la Ville ne bénéficie pas de la dynamique des bases, à savoir qu'une entreprise qui deux ans auparavant produisait 100.000 €, produit aujourd'hui 110.00 €, les 10.000 € ne sont pas reversés à la Commune, ne sont reversés que l'équivalent de 100.000 €. Malgré tout, la difficulté persiste et dure. Les maires sont très pessimistes quant à l'avenir des collectivités territoriales et pour leurs budgets. Il estime que la municipalité peut se féliciter d'avoir un budget qui permet de maintenir tous les emplois communaux, toutes les prestations sociales et solidaires en direction de la population en baissant des recettes comme la baisse des tarifs., notamment ceux de la restauration scolaire, des centres de loisirs, pour le 3 enfant sur certaines prestations, ainsi que le quotient social et familial en direction des retraités et les jeunes de façon à ce qu'ils puissent accéder aux différents séjours comme Cezais et la Croix Valmer.

M. le Maire souligne que la municipalité a beaucoup progressé sur le développement durable. Grâce aux campagnes LED, aux isolations importantes des bâtiments là où il y a encore des chaudières plus performantes, aux entretiens particuliers et techniques pour maîtriser les consommations d'eau, de gaz et d'électricité dans un souci d'utiliser le moins possible les énergies fossiles, la Ville a fait d'importantes économies sur le budget des fluides. Il précise qu'une station de GNV (gaz naturel de ville) a été implantée sur le port. C'est la deuxième plus grande station de France, ceci avec l'aide du syndicat de gaz. Le GNV c'est 60% de moins de pollution par rapport à un moteur thermique à essence ou au diesel et il n'y a pas de particules fines. Il est conscient qu'il faut encore évoluer avant d'arriver au 100% de non pollution pour les véhicules et qu'il y a un travail important à faire.

M. le Maire précise qu'il y a eu une modification important, la loi NOTRe qui consiste en la métropolisation. C'est-à-dire que la contribution foncière de la Ville part à la Métropole et celle de la valeur ajoutée des entreprises part entièrement à la Métropole, c'est cette dernière qui redistribue. Il y a eu un amendement, à savoir que jusqu'en 2020, les territoires qui ne sont pas des syndicats de

communes et qui n'ont pas d'autonomie pour la fiscalité perçoivent la CFE et la redistribue. Il explique qu'au Territoire, il y a une charte de gouvernance avec le Président Cathala qui est très intéressante. Il indique que grâce cela il y a eu 520.000 € pour les travaux réalisés l'année dernière et qu'il y aura encore 520.000 € pour les travaux de l'avenue du Colonel Fabien. Le territoire va également engager le transfert du conservatoire à la ferme de Bonneuil. Cela permettra à la ville de récupérer les anciens locaux pour faire des classes ou revoir l'organisation des services administratifs.

M. le Maire précise qu'il s'agit de voter ce soir un budget social et solidaire qui ressemble à l'idéal de la Majorité municipale. Un budget de gauche tout simplement. Un budget écologique malgré tout le travail qui reste encore à accomplir. Il souligne que depuis les 5 ans de mandature, la ville a étendu son réseau géothermique de près de 5 km. Le puits en début de mandature ne produisait que 3 mégas kilos watts heure, aujourd'hui il en produit 10. Le réseau va être étendu pour les nouvelles constructions. Ce sont donc des travaux majeurs pour la fin de mandature notamment sur l'école Eugénie Cotton et le complexe Cotton tout en entretenant ailleurs. Il est prévu près d'un demi-million d'euros pour les travaux en faveur des personnes à mobilité réduite entre Henri Arlès, les écoles et le stade Léo Lagrange. M. le Maire précise qu'il y a encore beaucoup de travail à faire, mais que la municipalité peut être fière de ce budget. Il souhaite que la Municipalité unie soit reconduite aux prochaines élections municipales de 2020 et pense que ce budget devrait contribuer, aux yeux de la population, à faire confiance à l'équipe sortante et la reconduire pour les six prochaines années. C'est un souhait personnel qu'il émet afin de se rassembler face à la politique de droite de M. Macron, une politique contestée par une grande partie de la population. M. le Maire se dit inquiet par rapport aux non réponses faites au peuple de France sur ses revendications. Il se pose des questions sur l'avenir quand il voit que l'on met l'armée devant les établissements publics lors des manifestations. Il pense que c'est dans ce cadre-là que l'on risque de connaître des poussées xénophobes et nationalistes avec les élections européennes qui arrivent. Il considère que ce budget est un véritable aboutisseur social, certainement pas suffisant par rapport aux souffrances très importantes que rencontre une partie de la population dans ce petit bout de société qu'est Bonneuil. Mais ça contribue parfois vu le nombre de personnes qui demandent à habiter à Bonneuil et qui sont au nombre de 5000. Il est conscient qu'il y a la crise du logement, mais beaucoup de gens veulent rester et certains souhaitent y habiter. Il précise qu'il y a 4 autres villes de gauche sur le territoire qui mènent des politiques de solidarité sociale chacune avec son histoire et sa façon de voir les choses. Mais Bonneuil avec ces 4 villes, contribue à ça avec 70% de logements HLM sur un territoire de près de 400.000 habitants. Après avoir entendu les déclarations des présidents de groupes, M. le Maire appelle l'assemblée à voter ce budget.

M. Mellouli précise qu'il ne faut pas se méprendre. Il indique que son groupe est très attaché à l'unité de la gauche, dans le respect et les dans les diversités, et qu'ils sont très attachés au bouclier social. Face à ces politiques conservatrices on ne peut que partager.

M. le Maire précise que comme il dit en préambule, le vote du budget est l'expression de cette unité qui va se concrétiser par le vote.

Le budget primitif 2019 est approuvé à l'unanimité.

M. Mohamed Mazari quitte l'assemblée et donne procuration à Mme Sandra Besnier.

6 & Prise en charge des frais d'obseques de Monsieur Bernard Ywanne, Maire Honoraire de la ville Bonneuil-sur-Marne - Rapporteur : Denis Öztorun

Né le 27 décembre 1924, monsieur Ywanne, jeune enseignant, est venu s'installer à Bonneuil en 1956 et devient instituteur. Le 08 mars 1959, il rentre au Conseil municipal de Bonneuil-sur-Marne, sur la liste d'Henri Arles.

Il est élu 1^{er} Adjoint au Maire en 1965 et succède à Henri Arles au poste de Maire de la ville le 26 mars 1971.

Il sera réélu jusqu'en 2001 et le 09 janvier 2004 il passe le relais à Monsieur Patrick DOUET en tant que Maire de la ville.

En plus de son mandat de Maire, il fut également Conseiller général à partir de 1979 jusqu'en 1998.

Depuis 2004, il n'a eu de cesse de soutenir les actions de l'équipe municipale.

Il a marqué notre ville de son empreinte durant plusieurs décennies. Il a été un de ces maires bâtisseurs qui ont transformé leur ville en mettant l'accent notamment sur la construction et le développement des services publics et des logements décents pour les habitants. Notre ville lui doit un héritage conséquent

Pour toutes ces implications, tant en qualité de Maire, qu'en qualité de Conseiller général ayant beaucoup œuvré pour Bonneuil-sur-Marne, Monsieur le Maire propose que les frais d'obsèques pour Monsieur Bernard YWANNE, s'élevant à 5990,19 €, soient pris en charge par la ville de Bonneuil-sur-Marne.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur cette prise en charge.

La prise en charge des frais d'obsèques est approuvée à l'unanimité.

M. le Maire fait part au Conseil municipal des remerciements des filles et de la famille de M. Bernard YWANNE. Elles ont été très touchées des marques d'affection et de sympathie qui leur ont été témoignées et remercient l'ensemble des élus pour leur soutien et l'hommage qui a été rendu à M. Bernard YWANNE.

7 ♠ AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC POUR LES ACHATS DE VETEMENTS DE TRAVAIL ET EPI - RAPPORTEUR : DENIS ÖZTORUN

Par délibération n° 11 du 28 juin 2018, la ville de Bonneuil-sur-Marne a adopté la convention constitutive de groupements de commandes entre l'Etablissement public territorial – Grand Paris Sud Est Avenir, les communes d'Alfortville, de Boissy-Saint-Léger, de Bonneuil-sur-Marne, de Chennevières-sur-Marne, de Créteil, de La Queue-en-Brie, du Plessis-Trévise, de Mandres-les-Roses, de Marolles-en-Brie, de Noiseau, d'Ormesson-sur-Marne, de Périgny, de Santeny, de Sucy-en-Brie, de Villecresnes ainsi que du syndicat mixte de traitement des ordures ménagères du Val-de-Marne (S.M.I.T.D.U.V.M.).

L'annexe 1 à la convention de groupement de commandes identifiant l'achat groupé prestations de coordination en matière de sécurité et protection de la santé sur le territoire de GPSEA entre les communes d'Alfortville, Boissy Saint Léger, Bonneuil-sur-Marne, La Queue-en-Brie, Ormesson-sur-Marne, Santeny et Grand Paris Sud Est Avenir. Il convient donc pour les collectivités concernées de conclure un marché pour l'achat de vêtements de travail et EPI sur le territoire de GPSEA dans le but de rendre plus efficient ce type de prestations.

Grand Paris Sud Est Avenir a été désigné coordonnateur du groupement de commandes jusqu'à la notification des marchés, chaque collectivité membre du groupement étant ensuite chargée de leur exécution pour ses besoins propres. Compte tenu de la difficulté de prévoir avec exactitude les besoins, il convient de conclure, pour chaque collectivité, un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, ceci afin d'assurer la plus grande flexibilité dans l'évolution des besoins pour chacune des collectivités membres du groupement de commandes. Il a été décidé de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Président de Grand Paris Sud Est Avenir, en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, à signer le marché et tous documents afférents à sa notification au nom et pour le compte de chaque membre du groupement.

L'autorisation de signer le marché est approuvée à l'unanimité.

8 APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT DE LA GESTION ET DE LA MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DEDIES AU TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE 393 — RAPPORTEUR : SABRI MEKRI La convention a pour objet de fixer les modalités de versement par le Syndicat des Transports d'Îlede-France Mobilités à la Commune d'une contribution à la gestion et à la maintenance des équipements d'éclairage et de SLT du Site propre 393 entre sa mise en service et le 31/12/2018. Les équipements d'éclairage et de SLT dédiés au Site propre 393 sont reliés au réseau d'alimentation

électrique de la Commune.

La contribution d'Île-de-France Mobilités porte sur le financement de la gestion, de la maintenance et de la consommation électrique des équipements d'éclairage et de SLT du Site propre 393 pour une durée allant de sa mise en service, soit le 10/09/2011 jusqu'au 31/12/2018. Ile-de-France Mobilités prévoit le plafonnement de cette contribution non révisable et non actualisable, représentant 100% des dépenses TTC de gestion et maintenance des équipements d'éclairage et de SLT du Site propre 393 pour l'ensemble de la période de 2011 à 2018.

La contribution Ile-de-France Mobilités se décline ainsi qu'il suit :

✓ 50 660,71 euros pour la consommation électrique des points lumineux dédiés au TCSP de septembre 2011 à décembre 2018.

✓ 58 345,06 euros pour l'entretien des équipements SLT dédiés au TCSP de septembre 2011 à décembre 2018.

Il est donc proposé de fixer par convention le plafond de la contribution totale à 170 000 euros

Le paiement de la contribution d'Ile-de-France Mobilités sera effectué sur présentation d'un appel de fonds émis par la Ville accompagné des notes explicatives et état récapitulatif des dépenses acquittées, visé par le comptable public de la Commune, dans la limite du plafond définit par convention.

La convention de financement est approuvée à l'unanimité.

9 € MISE EN PLACE DU COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITE - RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Ce dispositif bénéficie à l'ensemble des agents publics, c'est à dire aux fonctionnaires et aux agents contractuels, qu'ils soient recrutés sur des emplois permanents ou non, à temps complet ou non complet. Les agents publics peuvent accéder à toute action de formation, hors celles relatives à l'adaptation aux fonctions exercées, ayant pour objet l'acquisition d'un diplôme, d'un titre, d'un certificat de qualification professionnelle ou le développement des compétences nécessaires à la mise en œuvre de son projet d'évolution professionnelle. Certaines formations sont considérées par les textes règlementaires comme prioritaires dans l'utilisation du CPF :

- ✓ la prévention d'une situation d'inaptitude à l'exercice des fonctions ;
- ✓ la validation des acquis de l'expérience ;
- ✓ la préparation aux concours et examens.

C'est pourquoi, il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver la mise en place du Compte personnel d'Activité selon les dispositions suivantes :

En cas de validation du projet de formation par la collectivité, la prise en charge des frais pédagogiques se rattachant à la formation suivie au titre du CPF est plafonnée de la façon suivante :

- ✓ un plafond par an et par agent de 1500 euros ;
- ✓ le budget annuel général consacré à l'ensemble des demandes de prise en charge au titre du CPF ne pourra excéder 7 000 euros/an.

En cas de constat d'absence de suivi de tout ou partie de la formation sans motif valable, l'agent doit rembourser les frais.

En cas de validation du projet de formation, les frais occasionnés par le déplacement des agents lors de ces formations sont pris en charge conformément à la règlementation en vigueur au sein de la Mairie de Bonneuil sur Marne.

Le Comité technique a été consulté sur ce dossier lors de sa réunion du 13 mars 2019.

La mise en place de ce dispositif est approuvée à l'unanimité.

10 PEXATION DE LA LISTE DES EMPLOIS POUVANT PRETENDRE A L'ATTRIBUTION DE LOGEMENT PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE OU CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AVEC ASTREINTE - RAPPORTEUR: M. LE MAIRE

Les organes délibérants des collectivités fixent la liste des emplois pour lesquels un logement de fonctions peut être attribué gratuitement ou moyennant une redevance en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois. La délibération doit préciser les modalités propres à la concession de chaque logement ainsi que les avantages accessoires liés au logement. Les décisions individuelles sont prises en application de cette délibération par l'autorité territoriale ayant pouvoir de nomination.

Le transfert de compétences au Grand Paris Sud-Est Avenir ayant eu pour conséquence le transfert de personnels il est nécessaire de mettre à jour la liste des emplois éligibles à ce dispositif en y incluant les précisions relatives aux obligations liées à l'emploi des agents éligibles.

Pour rappel, les deux types de concessions sont les suivantes :

 La concession pour nécessité absolue de service : elle est accordée lorsque l'agent ne peut accomplir normalement son service notamment pour des raisons de sécurité de sureté et de responsabilité sans être logé sur son lieu de travail ou à proximité immédiate

La concession est consentie à titre gratuit à l'exception des charges locatives courantes (eau gaz électricité chauffage) des taxes et impôts qui incombent à l'agent logé.

 La concession d'occupation précaire avec astreinte accordée à l'agent tenu d'accomplir un service d'astreinte mais qui ne remplit pas les conditions ouvrant droit à une concession de logement pour nécessité absolue de service

La convention est consentie moyennant le versement d'une redevance d'occupation équivalente à 50% de la valeur locative réelle du logement. Les charges locatives courantes, les taxes et impôts incombent à l'agent logé. La délibération qui vous est soumise détermine :

- 12 emplois nécessitant l'octroi d'un logement pour nécessité absolue de services ;
- 1 emploi pouvant donner lieu à l'attribution d'une concession d'occupation précaire avec astreinte.

Cette liste est approuvée à l'unanimité.

11 APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION LE CERCLE DES SECTIONS MULTISPORTS DE BONNEUIL (CSMB) - RAPPORTEUR : DENIS ÖZTORUN

La Commune, consciente des besoins de la population de son territoire, entend favoriser les pratiques sportives sous toutes ses formes, qu'elles soient de loisirs ou de compétitions, de niveau local, national ou international. Afin de répondre à cette orientation municipale, des partenariats sont développés avec les associations locales, notamment sportives. La ville de Bonneuil-sur-Marne et l'association du CSMB agissent de concert, chacune avec leurs prérogatives, dans le domaine sportif afin de favoriser le sport pour toutes et tous, la promotion du sport loisir, du sport libre et du sport bien-être, développer le projet sportif local et mieux faire connaître la vie sportive bonneuilloise.

Compte-tenu de l'intérêt que représentent les actions du CSMB en faveur des habitants de la ville de Bonneuil-sur-Marne, la commune a décidé d'en faciliter la réalisation en allouant des moyens financiers et matériels à l'association.

Cette convention est approuvée à l'unanimité.

12 APPROBATION DE NOUVEAUX TARIES A DESTINATION DU PUBLIC EXTERIEUR DE LA SALLE GERARD PHILIPE POUR LES SPECTACLES APPLIQUES DES LA SAISON CULTURELLE 2019/2019 — RAPPORTEUR : MARIE-AUDE OINARD

Afin de revaloriser les tarifs de la salle Gérard Philipe pour le « Public Extérieur », une nouvelle grille de tarifs est proposée pour les spectacles, applicable à partir de la saison 2019/2020. Les tarifs actuels sont très inférieurs à ceux pratiqués dans les autres lieux culturels. La revalorisation de la grille « Tarifs Extérieurs », à destination du public « non Bonneuillois », ne remet pas en cause l'attractivité de la Salle Gérard Philipe, et permettrait une augmentation des recettes spectacles. La grille tarifaire pour les bonneuillois reste inchangée. La proposition tarifaire, ci-après, est soumise à l'approbation du Conseil municipal :

Spectacles	Tarifs Actuels	Nouveaux tarifs
Abonnements 3 spectacles au choix		
Plein Tarif	26 €	35 €
Réduit	20 €	30 €
Grille A Plein Tarif	15 €	20 €
Grille A Tarif Réduit	13 €	18 €
Grille B Plein Tarif	9€	15 €
Grille B Tarif Réduit	7€	12 €

M. le Maire souligne que le fait de maintenir les tarifs pour les Bonneuillois permettra le plus large accès à toutes et à tous aux prestations de la salle Gérard Philipe. Il indique qu'il n'est pas contre que les publics extérieurs viennent à la salle, bien au contraire il est ravi de son attractivité et de la qualité de sa programmation, mais la pratique de tarifs trop bas pour le public extérieur ne doit pas se faire au détriment des bonneuillois. Il précise Bonneuil a une population des plus fragilisées et que 36% vivent en-dessous du revenu médian du Val-de-Marne et du revenu médian français des salaires, alors que sur la surface du territoire il est de 26%. De fait, les bonneuillois ne peuvent aller ni à Saint-Maur ni au MAC de Créteil, bien que ce dernier pratique des tarifs très compétitifs par rapport à Paris. M. le Maire estime qu'il faut prendre toutes ces données en compte et faire en sorte que les personnes les plus affaiblis économiquement puissent accéder à la salle et avoir de la place quand ils le souhaitent.

Mme Oinard précise que de toute façon les tarifs restent très compétitifs et moins chers que les autres villes malgré l'augmentation. Cela n'empêchera pas le public extérieur de venir à la salle.

M. Mellouli abonde dans le sens de M. le Maire. Il se demande comment les bonneuillois pourrait se payer une place de cinéma à 11 € ce qui est un prix exorbitant. Il estime qu'il faut continuer la politique culturelle actuelle parce que c'est une politique d'émancipation car c'est comme cela qu'on s'éveille à la citoyenneté. Il pense qu'il faut éviter que les tarifs trop attractifs attirent plus de gens et prennent des places aux bonneuillois.

Ces tarifs sont approuvés à l'unanimité.

13 → DEMANDE A MONSIEUR LE PREFET DU VAL-DE-MARNE DE PRENDRE UN ARRETE POUR L'ENCADREMENT DES LOYERS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL — RAPPORTEURE : MARTINE CARRON

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 en son article 49 ;

Considérant la difficulté grandissante des habitants de l'Ile-de-France de se loger à des conditions abordables ;

Considérant les préoccupations croissantes relatives au pouvoir d'achat telles que révélées par le mouvement des gilets jaunes, les journées d'action régulières interprofessionnelles et les retours de cahiers de doléances et du grand débat national ;

Considérant la nécessité de ne plus sans cesse repousser les plus démunis vers de lointaines périphéries ;

Considérant le rétablissement par la loi n° 2018- 1021 du 23 novembre 2018 dite « loi Elan » de la possibilité d'encadrer les loyers sous certaines conditions en zone tendue ;

Le Conseil Municipal,

<u>Article unique</u>: Demande à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne de prendre un arrêté d'encadrement des loyers pour le territoire de la commune de Bonneuil-sur-Marne.

M. le Maire précise que l'encadrement des loyers est très important. Il y a déjà eu une expérience lors de la précédente mandature notamment à Paris et à Lille où cela a été effectif, mais attaqué en justice et cassé par la Cour de Cassation. Les propriétaires du privé et grands propriétaires sont contre l'encadrement des loyers. Aujourd'hui, on est dans le diffus, il y a des propriétaires honnêtes qui louent légalement leurs biens. Ce qui est visé ce sont les marchands de sommeil qui eux sont des investisseurs qui n'habitent pas Bonneuil et qui ne sont que des investisseurs qui achètent des pavillons et les divisent en 5, 6, 7, 8, 9, voir 10 chambres qu'ils louent entre 400 et 500 €. M. le Maire précise qu'aujourd'hui il y a la loi ELAN, qui n'est pas parfaite, mais qui autorise les maires à demander aux préfets l'encadrement des loyers sur leurs territoires. Le Préfet a demandé à la sous-Préfète de réunir une cellule de veille sur la salubrité et ces marchands de sommeil avec les villes concernées, telles que Valenton, Bonneuil, Le Plessis-Trévise, etc. Enfin, M. le Maire indique que si le Préfet autorise l'encadrement des loyers aux termes de la loi, Bonneuil se porte éligible.

La demande d'arrêté au Préfet est approuvée à l'unanimité.

14 AVIS SUR L'ADHESION DE LA COMMUNE DE BALLAINVILLIERS AU SIFUREP POUR LA COMPETENCE «SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES» - RAPPORTEUR : M. MOHAMED MAZARI OU MME

Par circulaire n° 2019-31du 15 janvier 2019, le SIFUREP a avisé du souhait de la commune de Ballainvilliers d'adhérer au Syndicat Intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP) au titre de la compétence «service extérieur des pompes funèbres». Par délibération n° 2018-12-31 du 04 décembre 2018, le comité d'administration a accepté, à l'unanimité, l'adhésion de ces deux communes au SIFUREP, pour la compétence «service extérieur des pompes funèbres». Conformément aux articles L.5211-17 à L.5211-20 et L.5711-1du Code général des collectivités territoriales, les communes adhérentes doivent délibérer dans un délai de 3 mois à compter de la notification du SIFUREP pour statuer.

Il est donc demandé au conseil municipal de donner son avis sur l'adhésion de la commune de Ballainvilliers au SIFUREP au titre de la compétence «service extérieur des pompes funèbres».

Cette adhésion est approuvée à l'unanimité.

Les chiffres de l'enquête sur les violences au sein du couple et les violences sexuelles ont été publiés par l'Observatoire des violences faites aux femmes en novembre dernier et nous alertent de nouveau sur la gravité de la situation. Alors que le 8 mars avait lieu la journée internationale de lutte pour les droits des femmes ; il s'agit d'abord d'exposer les mécanismes de domination qui découlent du système patriarcal. Aussi, nous nous attachons à faire le lien entre les difficultés budgétaires connues par les territoires et la nécessité d'offrir des solutions aux victimes de violences.

En 2017, 130 femmes ont été tuées par leur partenaire ou ex-partenaire. 219 000 femmes témoignent avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles de la part de leur conjoint ou ex-conjoint. 94 000, encore, ont été victimes de viol ou de tentative de viol. 9 victimes sur 10 connaissaient leur agresseur. En 2019, déjà 31 femmes ont rejoint la longue liste de celles qui ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint.

Ces violences ne sont pas des actes isolés. Elles sont systématisées et se déclinent entre agressions verbales, physiques ou sexuelles, pressions psychologiques continues, qui maintiennent les victimes dans un état de détresse leur rendant extrêmement difficile de se soustraire à leur tortionnaire. La banalisation du harcèlement et des agressions est le fruit de la reproduction du système patriarcal. En infériorisant les femmes, il les enferme dans une représentation d'objet, y compris d'objet sexuel.

Par ailleurs, les femmes sont systématiquement écartées de toutes instances de décision ou de pouvoir. Ainsi, le système patriarcal est une forme de domination totale dirigée contre les femmes, car elle touche tous les aspects de la vie, depuis les organisations sociales et politiques qui nous encadrent jusqu'à la maîtrise même de leurs corps, de leur sexualité et de leur reproduction.

Sur l'ensemble des victimes de viols, seule une sur dix a pu porter plainte. La libération de la parole est d'autant plus difficile que les violences se développent dans le cadre intime et intrafamilial. Peu de plaintes sont déposées, mais moins encore aboutissent. En 2017, on enregistrait 3000 retraits de plainte. En cause, notamment, la relation de dépendance économique entre la victime et l'agresseur. Échapper à ces violences implique de pouvoir se loger dans l'urgence, avec parfois des enfants à charge, et de pouvoir subvenir à des besoins de base.

- Considérant que les origines de ces violences sont multiples, profondes, et doivent être traitées à différents niveaux ;
- Considérant que l'État et les collectivités territoriales doivent traiter ensemble à la fois les causes de ces violences et leurs manifestations concrètes ;
- Considérant l'importance des facteurs économiques dans les difficultés à se dégager de l'emprise d'un agresseur ;
- Considérant les nombreuses difficultés auxquelles doivent faire face les victimes pour porter plainte et poursuivre les procédures judiciaires ;
- Considérant que l'un des premiers recours des femmes victimes de violences se trouve dans le dialogue avec les services sociaux ;
- Considérant le rôle de premier plan joué par le milieu associatif en général, et en particulier le planning familial, menacé régulièrement par des baisses de subventions ;

Le Conseil Municipal de Bonneuil-sur-Marne :

- Réclame que soit renforcé le travail de fond que doit être celui de l'école publique, laïque et républicaine, pour l'égalité entre les femmes et les hommes dès les premières étapes de la scolarisation et de la socialisation des enfants.
- Souhaite que les dépôts de plaintes soient facilités, à la fois par une simplification des procédures et par une meilleure formation des personnels de police et de santé à la prise en charge des victimes de violences et au dialogue avec elles.
- Demande que l'État donne davantage de moyens aux associations de prévention et d'accompagnement des victimes afin qu'elles puissent répondre à l'ampleur de cette tâche de première importance ; et aide au développement d'un tissu associatif profond.
- Exige que cessent les diminutions des dotations qui sont nécessaires aux communes à mener de front la bataille contre les violences faites aux femmes, notamment en renforçant les effectifs des services sociaux et en offrant des solutions viables aux personnes forcées de quitter leur foyer pour échapper à des violences.
- S'engage à encourager et à promouvoir réellement l'accès aux instances de décision et de pouvoir aux femmes, et réclame de l'État le même engagement.
- S'engage à poursuivre et améliorer le travail de prévention et d'accompagnement dans lequel il s'investit déjà activement, directement et au contact des associations.

M. le Maire indique qu'on ne peut que partager ce vœu qui ne doit pas rester un vœu pieux. Les élus, de par leur statut sont amenés à vivre et à constater ce genre de situations au quotidien. Ce sont des drames très importants qui ont été évoqués dans ce vœu.

Mme Cottet partage ce vœu, mais elle se dit navrée parce qu'à chaque fois qu'il est question des femmes, il n'est jamais fait état de ce que subissent les enfants. Elle évoque le regard que les enfants peuvent porter sur leur père surtout les garçons, lorsque leur géniteur se comporte violemment avec leur femme. Se pose la question pourquoi les garçons ne se comporteraient pas de même avec leurs sœurs ou quand ils auront grandi? Mme Cottet pense qu'il y a un gros travail à faire auprès des enfants pour essayer de leur faire passer et oublier ces moments extrêmement compliqués qu'ils vivent et pour faire en sorte qu'ils ne reproduisent pas le même schéma plus tard.

Mme Sulejmani indique qu'elle est tout à fait d'accord avec Mme Cottet. Elle précise que dans la famille patriarcale, patriarche comme le père, se pose le problème de la femme, mais de celle persécutée qui éduque son fils comme un petit roi qui peut tout se permettre. Elle estime qu'il y a là aussi des choses à faire.

M. Öztorun est entièrement d'accord avec ces deux prises de position et de paroles. Par contre, il exprime une divergence sur un point. Il est d'accord sur le fond, mais politiquement il estime important de préciser que dans ce vœu, le sujet est la femme et les violences subies et que cette femme n'est pas obligatoirement une maman. Il est d'accord avec Mmes Cottet et Sulejmani mais pense qu'il faut arriver à faire la séparation entre la femme et la maman ainsi que la femme et la famille. Il propose que ce vœu reste en l'état, à savoir placer la femme là où elle est, pas forcément une maman en soi, pas forcément un membre de la famille, mais une citoyenne à part entière. Denis Öztorun pense qu'il conviendrait de travailler sur un autre vœu dans lequel serait situé la place de la femme dans la famille et sa soumission y compris par d'autres femmes qui ont été élevées dans ces systèmes patriarcaux. Il conviendrait également de situer la place de l'enfant qui subit ces violences dans la famille, qui au final devient lui-même un outil de ce système patriarcal où la femme est soumise.

M. Mellouli indique que l'éducation dès le plus jeune âge est inscrite dans le vœu. Il rejoint le propos de M. Öztorun quand il parle de la violence faite à la femme et non à la mère. Il faut également parler du travail qui est fait et de ce que cela induit, les placements, l'hébergement, l'éloignement, tout cela va de pair. Il estime que l'on ne peut pas tout mettre dans le vœu qui pose le cadre et il pense qu'il faut le garder en l'état, on ne peut pas parler de la méthode car chacune est différente en fonction des situations et des cas rencontrés.

Mme Gervélas pense que chaque individu à une responsabilité. Elle précise que tout le monde est confronté à un moment donné au fait qu'une femme subisse des violences. Il faut faire attention, être à l'écoute et insister encore et encore quand on constate ce genre de situation et ne pas avoir d'œillères et se dire que l'on ne peut rien faire. Elle estime que ce vœu ne peut pas être un vœu pieux, il faut que les élus appliquent ce qu'ils espèrent voir cesser et agissent en conséquence. Pour elle, il est de la responsabilité de chacun, en tant qu'être humain, de rapporter, d'aider ces femmes qui sont en danger.

Ce vœu est approuvé à l'unanimité.

160 MOTION DE SOLIDARITE AVEC LE PEUPLE ALGERIEN - RAPPORTEUR : MEHDI MEBEIDA

Le conseil municipal de Bonneuil-sur-Marne salue les mobilisations massives, pacifiques et civiques qui ont lieu en Algérie.

Vendredi dernier la presse algérienne a annoncé entre 18 et 20 millions de manifestants, 3 millions rien qu'à Alger. C'est tout une jeunesse qui se lève, qui porte en elle l'espoir d'un renouveau politique. C'est toute une population qui veut être maîtresse de son avenir, qui refuse la confiscation de sa souveraineté et exige des garanties à la démocratie.

Nous devons rester vigilants, aux côtés des Algériens, et rétablir des liens de confiance et de coopération entre nos deux pays.

Nous suivons attentivement les mouvements populaires, et nous continuerons à soutenir celles et ceux qui luttent si dignement et si pacifiquement pour leurs droits et libertés.

Nous regrettons les propos du président de la république française, qui s'est précipitamment félicité d'une décision qui vise à maintenir au pouvoir pour une durée indéterminée, une équipe dirigeante à bout de souffle, rejetée par tout un peuple, à la tête d'un archipel d'intérêts particuliers qui cherchent à tout prix à garder le contrôle du pays au détriment de l'intérêt général.

Le peuple algérien a besoin qu'on respecte sa souveraineté.

Le conseil municipal de Bonneuil-sur-Marne, dont beaucoup de citoyens ont des liens familiaux avec l'Algérie ou ont la double nationalité, tient tout particulièrement à affirmer en cette période sa solidarité avec le peuple algérien en lutte pour la justice sociale, la liberté et la démocratie.

Cette motion est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Vu par nous, La secrétaire,

Catherine AUGROS

Patrick DOUET

ELe Maire

DECLARATION DE MONSIEUR SABRI MEKRI AU NOM DU GROUPE E.E.L.V. BONNEUIL ECOLOGIE RELATIVE AU BUDGET PRIMITIF

Monsieur Le Maire,

Mesdames Messieurs les adjoints et conseillers,

Mesdames et Messieurs nos chers concitoyens,

Le bilan de la situation financière de la Ville de Bonneuil et les projections pour 2019 issues des travaux des commissions budgétaires présentées ce soir sont en accord avec les aspirations des adhérents et sympathisants du groupe E.E.L.V - Bonneuil Ecologie.

Comme les années précédentes, nous avons fait le choix d'adopter une gestion responsable et favorablement orientée en direction des Bonneuillois.

Je soutiens la poursuite du renouvellement des installations municipales.

Par exemple:

- La connexion au réseau du nouveau puits de géothermie,
- Les travaux à l'école E. Cotton en phase avec le programme ANRU 1,
- L'aménagement de la rue Catelas afin de redonner le stationnement aux utilisateurs du complexe sportif.
- L'installation de la fibre dans les écoles avec pour objectif de réduire voire de supprimer le wifi,
- Le renouvellement des véhicules en priorisant l'utilisation de matériel GNV, en réponse à la mise en place de la ZFE.
- L'installation d'éclairage LED sur le domaine public et dans les bâtiments municipaux,
- L'isolation thermique des bâtiments appartenant à la Ville,
- La mise en accessibilité PMR.

Ce sont des investissements pour l'avenir qui permettront de réduire les dépenses de la Ville tout en améliorant les conditions de vie des bonneuillois.

Je tiens également à souligner l'arrivée prochaine d'aliments en circuits-cours/maraichers/bio pour la restauration scolaire par l'intermédiaire du Syndicat Intercommunal de Restauration Municipale (SIRM).

Au niveau des investissements pour le futur, il faut également retenir le projet NPRU Fabien qui va profondément bouleverser le centre ancien.

L'évolution du poste de Police Municipale qui accueille maintenant des agents de la Police Nationale et la possibilité d'établir les pièces d'identité...

A noter également l'avancée du projet « Bec-de-Canard » et le début de la réhabilitation des berges du bord de Marne ainsi que le prolongement de la RN406, début des travaux en fin d'année.

Au niveau du <u>personnel communal</u>, sans qui rien ne serait possible, il faut souligner la maitrise de la masse salariale avec une légère baisse en volume, la suppression des Temps d'Activités Périscolaires et la stabilité du volume d'heures supplémentaires.

Il faut se féliciter de la mise en place d'un accompagnement personnalisé du parcours des agents.

Alors que de nombreuses villes sont en difficulté, il faut signaler la maitrise de notre dette qui est classée en risque faible.

Cette année encore et pour <u>la cinquième année consécutive</u>, l'ajustement des dépenses de fonctionnement et la réorganisation des services municipaux permettent à l'équipe municipale de ne pas augmenter la part communale des impôts locaux.

Notre budget 2019 est équilibré malgré un contexte d'austérité toujours incertain, des dotations qui sont toujours en baisse.

Le groupe « E.E.L.V - Bonneuil Ecologie » valide les orientations budgétaires présentées pour l'année 2019.

Je vous remercie.

Sabri MEKRI Président du groupe E.E.L.V - Bonneuil Ecologie

DECLARATION DE MONSIEUR AKLI MELLOULI AU NOM DU GROUPE SOCIALISTES ET REPUBLICAINS RELATIVE AU BUDGET PRIMITIF

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,

Après notre débat sur le rapport d'orientation budgétaire, nous avions émis la volonté de poursuivre nos efforts dans un contexte budgétaire contraint. Les réductions budgétaires nous obligent à faire des choix bien évidemment insuffisants au regard des besoins de notre population qui subit de plein fouet la politique gouvernementale.

Nous avions aussi le souci d'assurer une fiscalité à taux zéro de la part communale. Nous voulions aussi dégager des marges du budget de fonctionnement pour notre section d'investissement afin de rénover, d'assurer l'entretien de nos équipements pour donner à notre population des conditions d'accueil de qualité.

Nous avons aussi essayé de maîtriser le recours à l'emprunt afin de ne pas endetter nos générations futures. Plus que jamais, nous devons rester vigilants pour continuer à offrir des services de qualité, d'accompagner les plus démunis, de soutenir l'éducation et les loisirs de nos enfants pour en faire les citoyens de demain dans une société plus juste et plus humaine.

Je vous ferai grâce des chiffres qui ont déjà été présentés et commentés.

DECLARATION DE MADAME SANDRA BESNIER AU NOM DU GROUPE COMMUNISTES ET PARTENAIRES RELATIVE AU BUDGET PRIMITIF

Au nom du groupe des élu(e)s communistes et partenaires, je souhaite saluer l'exercice délicat qui a été réalisé en composant ce budget. Comme nous l'avions déjà souligné, notre municipalité garde chevillée au corps la volonté de maintenir des politiques ambitieuses pour les Bonneuilloises et les Bonneuillois; malgré des moyens toujours plus maigres, avec les diminutions continues de la dotation globale de financement et la perte des revenus de la taxe professionnelle.

Déjà cinq ans de maintien du taux zéro de la part communale des impôts locaux. Nous continuons sur ce cap, qui permet de ne pas faire peser les baisses de dotation sur les habitants de notre ville. Ceux-là, trop souvent déjà, doivent lutter pour boucler des fins de mois difficiles. Comment ne pas saluer, aussi, la non-suppression d'emplois communaux ? La décentralisation et l'austérité mettent les communes face à des exigences de plus en plus grandes... Et en difficulté pour avoir les moyens d'y répondre. Là où les citoyens, contraints par la crise, attendent de nous que nous soyons à la hauteur ; nous nous démenons pour garantir des services publics au plus haut niveau, qui pallient aux préoccupations immédiates de chacun, et en particulier des Bonneuillois les plus modestes.

Nous continuons à diminuer les tarifs de la restauration scolaire ; nous soutenons nos associations, dont le travail remarquable participe à la cohésion de la ville ; nous rénovons, renouvelons, créons des équipements sportifs et culturels. Combien d'autres villes peuvent en dire autant, aujourd'hui ? À cause de contraintes budgétaires, ailleurs, tant de services pourtant essentiels disparaissent.

Tournés vers l'avenir, nous le sommes assurément ! Nos aspirations pour Bonneuil sont grandes. Nous conservons les pieds enracinés fermement à la réalité. En témoigne la maîtrise remarquable de la dette dans le budget proposé. Nos capacités de désendettement n'ont cessé de s'améliorer au fil des années. C'est le fruit de notre travail commun. Pour un résultat remarquable : un ratio de désendettement de moins de 7 ans.

Nous saluons ce projet de budget, parce qu'il est celui dont nous avons besoin. Parce qu'il ne nous oblige pas à choisir entre jeunes et retraités ; entre culture et sport ; entre logement et espaces verts ; entre aujourd'hui et demain. Parce qu'il est le signe de notre détermination à ne rien lâcher des engagements que nous avons pris auprès des Bonneuillois. Parce que, enfin, le service public est la seule richesse de ceux qui n'ont rien, et que nous le devons à nos concitoyens.

Nous souhaitons féliciter la présentation du budget faite par M. le premier adjoint, Denis Öztorun, et nous remercions grandement les services, les directions, et les élus qui ont travaillé à sa réalisation dans le respect des grandes orientations politiques de progrès que nous portons. Nous félicitons l'ensemble de la majorité municipale et M. le Maire, Patrick Douet, pour la tenue de leurs engagements pour le taux zéro en impôt communal et les investissements.